

Note aux candidats individuels et en enseignement à distance BACCALAUREAT PROFESSIONNEL

Session 2024

Aucune inscription hors délai ne sera acceptée

Avant toute inscription, prendre connaissance de la réglementation relative à l'examen sollicité sur le site Eduscol à l'adresse eduscol.education.fr (cliquez sur la rubrique « scolarité » puis « diplôme », puis « diplômes professionnels »)

1. PRE-INSCRIPTION :

Rectorat

Direction
des Examens
et Concours

D.E.C. 6-1

Les pré-inscriptions s'effectuent **du jeudi 19 octobre au vendredi 24 novembre 2023**.

Pour rappel, vous devez vous inscrire dans votre académie de résidence.

Les candidats en établissement de formation doivent s'inscrire dans leur établissement.

La pré-inscription s'effectue obligatoirement à l'adresse :

<https://cyclades.education.gouv.fr/cyccandidat/portal/accueil>

Etape 1 : Créer votre compte Cyclades

Cette étape est nécessaire pour pouvoir vous inscrire. Votre adresse mail doit être **valide et unique**. **Conservez bien votre mot de passe** (il doit comporter au moins 8 caractères dont au moins une minuscule, une majuscule et un caractère spécial) pour pouvoir vous connecter tout au long de la session et accéder aux documents mis à votre disposition dans votre espace candidat (convocation, relevés de notes). Suite à la création de votre compte, vous recevrez un mail : vous avez 48h pour cliquer sur le lien « **Activer mon compte** », sinon votre compte sera supprimé.

Etape 2 : Vous inscrire

Connectez-vous à votre compte et procédez à votre inscription via l'onglet « m'inscrire ». A l'issue de l'inscription, **ne pas oublier d'enregistrer**.

Vous pouvez modifier votre pré-inscription en ligne uniquement jusqu'au 24 novembre 2023.

Si vous changez d'adresse postale, vous devrez **aussitôt communiquer la nouvelle adresse, par écrit, au Rectorat**, tout en faisant ré-acheminer le **courrier expédié à l'ancienne adresse**.

2. INSCRIPTION DEFINITIVE :

ATTENTION NOUVELLE PROCEDURE DEMATERIALISEE

Aucun document ne doit être envoyé par voie postale. L'ensemble des documents doit être télé-versé sur votre compte Cyclades

Deux étapes à réaliser :

- Aller dans l'espace « **mes documents** » pour :
 - **Vérifier, imprimer, dater et signer** le récapitulatif de votre candidature
 - Editer la liste des pièces justificatives à télé-verser sur votre compte Cyclades

- Aller dans l'espace « **mes justificatifs** » pour déposer en ligne :
 - le récapitulatif d'inscription **dûment signé et daté**
 - les **pièces justificatives** nécessaires à la validation de votre inscription. Sans ces pièces, votre inscription à l'examen sera refusée

Le télé-versement de l'ensemble des pièces justificatives demandées sur votre compte Cyclades dans la rubrique « Mes justificatifs » doit être effectué pour le 1er décembre 2023 au plus tard

NB : une fois que **tous** les justificatifs sont déposés sur votre compte Cyclades, cliquez sur « J'ai fourni toutes mes pièces », puis validez.

Attention : vous ne pourrez plus les modifier.

IMPORTANT

IMPORTANT : Au-delà de cette date, votre candidature sera annulée si ces opérations n'ont pas été réalisées.



Pièces justificatives à fournir :

- Photocopie d'une **pièce d'identité**,
- **Relevé de notes de diplômes** obtenus
- Candidat inapte à la pratique de l'EPS : **certificat médical** d'inaptitude,
- 2/2 ➤ Candidat ayant déjà subi une session du BAC PRO : photocopie du **dernier relevé des notes** obtenues à l'examen,
- Candidat n'ayant jamais subi une session du BAC PRO : **attestation de formation et de pratique professionnelle**,
- Candidat en situation de handicap sollicitant un aménagement d'épreuves consulter le lien suivant : <https://www.ac-nantes.fr/amenagement-d-epreuves-handicap-incapacite-temporaire-121583>
- Candidat se présentant au titre de leur expérience professionnelle de 3 ans : **attestation d'activité**
- Candidat au bacpro « aménagement et finition du bâtiment », « intervention du patrimoine bâti », « menuiserie aluminium-verre », « ouvrages du bâtiment : métallerie », « technicien constructeur bois », « technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros œuvre », « technicien d'études du bâtiment options A et B » et « travaux publics » : **attestation de formation relative aux échafaudages R408**,
- Certificat de participation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) pour les candidats de moins de 25 ans.

3. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

- Vous devez impérativement vous inscrire dans votre académie de résidence.
- Une notice d'information sur la réglementation du baccalauréat professionnel est disponible sur le site www.ac-nantes.fr, rubrique « scolarité-études-examens » puis « examens et résultats », « tous les examens », « baccalauréat professionnel », « inscription » puis « baccalauréat professionnel-Réglementation ».

Pour toute question concernant les inscriptions, adressez de préférence un courrier électronique à l'adresse dec.bcp@ac-nantes.fr ou téléphonez au 02 40 37 37 94.